



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^{ème} séance du mardi 30 septembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/15 de la Municipalité, du 12 juin 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de confirmer la consolidation de l'Observatoire de l'environnement ;
2. d'allouer à la Municipalité une enveloppe de CHF 200'000.- attribuée au Secrétariat général de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, répartie sur deux ans dès 2026, pour la mise en œuvre de la consolidation de l'Observatoire de l'environnement ;
3. d'accepter un prélèvement de CHF 100'000.- sur le Préavis N° 2019/33 « Assainissement du bruit routier » permettant de financer le montant mentionné sous chiffre 2 ;
4. d'accepter un prélèvement de CHF 100'000.- sur le Préavis N° 2020/54 « Plan climat » permettant de financer le solde du montant mentionné sous le chiffre 2

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi trente septembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :